



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GenSight Biologics annonce le règlement-livraison de sa levée de fonds de près de 1,7 millions d'euros

Paris, France, le 17 mars 2026, 18h00 CET – GenSight Biologics (la « **Société** ») (Euronext : SIGHT, ISIN : FR0013183985, éligible PEA-PME), une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de thérapies géniques innovantes pour les maladies neurodégénératives de la rétine et les troubles du système nerveux central, annonce le règlement-livraison de sa levée de fonds de 1 694 715,5256 euros (la « **Levée de fonds** »).

La Levée de fonds a donné lieu à l'émission de :

- (i) 14 153 928 actions ordinaires de la Société, qui ont été admises aux négociations sur Euronext Paris le 12 mars 2026 (ISIN FR0013183985/SIGHT) (les « **Actions Offertes** ») ;
- (ii) 4 270 464 bons de souscription d'actions préfinancés (les « **Bons Préfinancés Offerts** »), donnant droit à la souscription de 4 270 464 actions ordinaires supplémentaires ; et
- (iii) 18 424 392 bons de souscription d'actions (les « **Bons Investisseurs Offerts** »), donnant droit à la souscription de 9 212 196 actions ordinaires supplémentaires.

Les Bons Investisseurs Offerts et les Bons Préfinancés Offerts ne seront admis à la négociation sur aucune place boursière.

Facteurs de risque

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risque liés à la Société et à son activité décrits dans son Document d'Enregistrement Universel 2024, tel que complété par le Document d'information publié par la Société le 10 mars 2026, tous deux disponibles gratuitement sur son site internet (<https://www.gensight-biologics.com/fr/>), le Document d'information étant directement accessible via le lien hypertexte suivant : <https://www.gensight-biologics.com/wp-content/uploads/2026/03/GenSight-2026-1-Annexe-IX-FINALvdef.pdf>.

Contacts

GenSight Biologics

Directeur Financier

Jan Eryk Umiastowski

jeumiastowski@gensight-biologics.com

À propos de GenSight Biologics

GenSight Biologics S.A. est une société biopharmaceutique en phase clinique, spécialisée dans le développement et la commercialisation de thérapies géniques innovantes pour les maladies neurodégénératives de la rétine et les troubles du système nerveux central. Le portefeuille de GenSight Biologics repose sur deux plateformes technologiques clés : le Mitochondrial Targeting Sequence (MTS) et l'optogénétique, visant à préserver ou restaurer la vision des patients atteints

de maladies rétinienne cécitantes. Le principal candidat médicament de la Société, GS010 (lenadogene nolparvovec), est en Phase III pour le traitement de la neuropathie optique héréditaire de Leber (NOHL), une maladie mitochondriale rare qui provoque une cécité irréversible chez les adolescents et les jeunes adultes. GS010 est actuellement en cours de développement clinique et n'a pas encore obtenu d'autorisation de mise sur le marché en France ni dans aucun autre pays. Il n'est donc pas disponible dans le commerce. Grâce à son approche fondée sur la thérapie génique, les candidats de GenSight Biologics sont conçus pour être administrés en injection intravitréenne unique par œil, afin d'offrir aux patients une récupération visuelle fonctionnelle durable.

Disclaimer

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud. Le présent communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de titres aux États-Unis d'Amérique ou dans toute autre juridiction dans laquelle une telle offre ou sollicitation serait illégale. Les titres mentionnés dans ce communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act, ni auprès d'une autorité de régulation des valeurs mobilières d'un État ou d'une autre juridiction des États-Unis d'Amérique, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique sauf dans le cadre d'une exemption ou d'une opération non soumise aux obligations d'enregistrement prévues par le U.S. Securities Act et dans le respect des lois applicables de tout État ou autre juridiction des États-Unis d'Amérique. GenSight Biologics n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de titres aux États-Unis d'Amérique.

La diffusion du présent communiqué peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires dans certains pays. Les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les informations contenues dans ce document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Déclarations Prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Toutes les déclarations, autres que celles portant sur des faits historiques, figurant dans ce communiqué sont des déclarations prospectives. Ces déclarations comprennent notamment, sans s'y limiter, les déclarations relatives à la réalisation, aux produits attendus et à l'utilisation anticipée des produits de la Levée de fonds ; à l'horizon de trésorerie anticipé de la Société ; ainsi qu'aux perspectives, plans et attentes futures de la Société. Les termes tels que « anticipe », « croit », « prévoit », « entend », « projette » ou « futur », ainsi que d'autres expressions similaires, visent à identifier de telles déclarations prospectives. Ces déclarations sont soumises aux incertitudes inhérentes à toute prévision des résultats ou conditions futurs, et rien ne garantit que l'offre de titres envisagée ci-dessus sera réalisée selon les modalités décrites ou qu'elle sera réalisée tout court. La réalisation de la Levée de fonds envisagé et ses modalités sont soumises à de nombreux facteurs, dont une grande partie échappe au contrôle de la Société, incluant notamment, sans s'y limiter, les conditions de marché, la non-réalisation des conditions usuelles de clôture, ainsi que les facteurs de risque et autres éléments figurant dans les documents déposés par la Société auprès de l'AMF. La Société décline expressément toute obligation de mettre à jour les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si la loi l'exige.